

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-003080/2026/rev.1
à la Commission**

Article 144 du règlement intérieur

Matthieu Valet (Pfe)

Objet: Financements européens accordés à l'ONG Sea-Watch dans le cadre d'une enquête pour des soupçons de collusion avec des réseaux de passeurs

Le 11 mai 2026, le parquet de Brindisi, en Italie, a ouvert une enquête à la suite de la diffusion d'images filmées par un aéronef de Frontex montrant une opération impliquant le navire Sea-Watch 5 au large des côtes libyennes. Selon plusieurs médias¹, ces images montreraient un canot pneumatique transportant des migrants, escorté par une embarcation pilotée par des individus masqués, avant un transfert des migrants vers le navire de l'ONG. L'enquête vise notamment à déterminer si les circonstances de cette opération sont susceptibles de révéler une collusion entre l'équipage de l'ONG et des réseaux de passeurs.

La Commission envisage-t-elle de suspendre ou de réexaminer les financements européens accordés à une ONG faisant l'objet d'une enquête judiciaire portant sur des faits susceptibles d'être liés au trafic de migrants, dans l'attente des conclusions des autorités compétentes?

Dépôt: 22.7.2026

¹ <https://www.lefigaro.fr/international/sauvetage-ou-collusion-avec-les-passeurs-les-images-inedites-d-un-bateau-de-l-ong-sea-watch-filme-au-contact-d-un-canot-de-migrants-en-mediterranee-20260716>